

SAINT-FÉLIX-DE-SORGUES

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2015

Délibération pour contracter un emprunt pour le budget de la commune : Il est décidé de contracter un emprunt d'un montant : 80 000 €, auprès de la caisse du Crédit agricole. Cette somme servira à financer des travaux de voirie.

Projet éolien de la Loubière : Suite aux demandes reçues pour une implantation d'éoliennes sur le lieu dit « La Loubière » situé sur les trois communes de Gissac, Saint-félix-de-Sorgues et Versols et Lapeyre.

Ces trois communes avaient décidé d'un commun accord de retenir le projet porté par EDF EN pour lancer les études de faisabilité, sachant que si l'une des communes abandonnait le projet, elle entraînerait de fait l'abandon définitif du projet par les autres communes,

Lors du vote des ayant droits des sectionnaires de Gissac, lieu d'implantation sur cette commune, 17 sur 23 voix se sont opposées au projet, entraînant son abandon définitif par cette commune. En conséquence, le conseil municipal de Saint-Félix-de-Sorgues décide à l'unanimité d'abandonner définitivement ce projet.

Subvention exceptionnelle pour l'école : Les travaux menés par l'école de Saint Félix au niveau international se sont traduits par la rédaction d'un livre en anglais « Year of lighth 2015 ». Suite à la demande faite au 3 communes membres du regroupement scolaire de participer au coût global de l'édition de ce livre, afin de permettre de préserver ces travaux, le conseil municipal accepte la somme de 100 € à l'école de St-Félix.

Questions diverses : M. le maire fait état des travaux qui viennent de se terminer. Suite à une demande de rendre un hommage posthume à Monsieur Tournier et afin d'instruire la décision à prendre, il a été demandé à l'instituteur, qui accepte, d'impliquer ses élèves dans une recherche documentaire.

La restauration de la rampe d'accès au pont vieux sera réalisée en septembre. Le résultat de l'examen par une entreprise spécialisée des parties immergées des piles exclu l'imminence d'un danger.

Le 14 août une réunion aura lieu en mairie en présence d'Aveyron Ingénierie pour envisager un projet d'enfouissement des réseaux secs et de rénovation des réseaux humides.

Une poubelle ainsi que des cendriers seront installés sur le terrain communal. S'il n'y a pas d'évolution sur les déjections canines, un arrêté sera pris pour interdire l'accès aux chiens à cette parcelle. Le conseil compte sur le civisme des usagers pour que ce terrain reste agréable à fréquenter par nous tous.